

Paris, le 08 octobre 2012

Madame, Monsieur,

Dans le contexte marqué par l'augmentation du niveau de pauvreté que connaît notre pays, le gouvernement a décidé d'élaborer un plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les prochains mois.

En préalable, pour associer l'ensemble des acteurs à la définition des actions à entreprendre, le gouvernement a souhaité organiser une Conférence qui se tiendra les 10 et 11 décembre prochains.

La conférence sera organisée autour de sept ateliers, présidés par les ministres les plus directement concernés par les domaines étudiés. Nous serons coprésidentes de l'atelier qui a pour thème les familles vulnérables, l'enfance et la réussite éducative.

Cet atelier sera préparé par un groupe de travail dont, en accord avec le Premier ministre, nous avons souhaité que la présidence vous soit confiée. Vos compétences et votre expérience reconnues par tous seront particulièrement utiles pour mener ce travail important dans des délais relativement contraints.

Le groupe de travail, dont la composition est annexée à ce courrier, comporte une quinzaine de représentants du monde associatif, des personnes en situation de précarité et de pauvreté, des collectivités locales ainsi que des professionnels du monde de l'éducation et des experts.

Contrairement aux approches habituelles, le gouvernement a souhaité que votre atelier soit chargé à la fois des questions éducatives et sociales, afin de définir une politique cohérente de l'enfance.

L'atelier que vous présiderez aura deux axes de travail principaux :

**Agir pour les familles les plus vulnérables :**

La France connaît une progression inquiétante de la pauvreté chez les enfants et les jeunes. Les actions que vous proposerez devront permettre de mieux évaluer et suivre ce phénomène de pauvreté et de rendre les actions plus efficaces pour lutter contre lui.

Vous accorderez une attention particulière au développement de dispositifs d'accompagnement pour les familles et les jeunes dans l'accès aux services dont ils peuvent bénéficier. Ces dispositifs devront prendre en compte la problématique des familles en situation de précarité dans sa globalité, en intégrant les aspects relatifs à la santé, aux aides matérielles, aux loisirs, à l'accès au droit... Ils devront répondre aux difficultés spécifiques des familles monoparentales, sans être nécessairement ciblés sur elles seules. Vous vous attacherez à examiner les bonnes pratiques qui renforcent la cohérence entre les acteurs concernés par la constitution de réseaux pluridisciplinaires.

La convention internationale des droits de l'enfant pose le principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour élever l'enfant et assurer son développement, et impose aux Etats d'accorder aux parents l'aide appropriée pour les aider à exercer leur responsabilité. Vous étudierez les formes de soutien les plus adaptées aux familles fragilisées par une situation de séparation : offre cohérente de services incluant la prévention des conflits familiaux en permettant une meilleure information des dispositifs de médiation familiale ; meilleure garantie de la participation des deux parents aux charges de l'enfant ; actions concrètes de lutte contre



l'isolement. Vous formulerez des propositions de nature à donner une visibilité et une cohérence nouvelles à la politique de soutien à la parentalité. Vous examinerez en particulier les bonnes pratiques permettant d'intervenir en amont pour maintenir le lien familial menacé.

Vous vous attacherez enfin à identifier pour les jeunes pris en charge par l'ASE, plus vulnérables que les autres, des moyens spécifiques pour leur accès à l'autonomie.

**Favoriser l'accueil de la petite enfance et la réussite éducative comme leviers de correction des inégalités sociales :**

L'accueil collectif de la petite enfance constitue un mode de prévention de la reproduction des inégalités sociales, ce que démontrent de multiples études récentes.

Vous examinerez la question de son développement, de l'adaptation des modes d'accueil collectif aux enjeux des horaires atypiques et de la scolarisation dès l'âge de deux ans, en particulier en faveur des zones dans lesquelles se concentrent les difficultés sociales.

Il convient de mobiliser au mieux les politiques communes de lutte contre l'exclusion. Vos propositions devront contribuer à la mise en place d'une école de la réussite de tous, notamment des enfants de familles en situation de pauvreté. A cette fin, vos propositions concerneront notamment la scolarité en primaire, une meilleure prévention des décrochages scolaires, un renforcement des dispositifs d'accompagnement éducatif, un développement du soutien aux études et une organisation en réseau au sein de l'éducation permettant d'assurer un suivi plus efficient de la grande pauvreté.

Vos propositions viseront de manière générale à permettre une meilleure accessibilité de l'offre de services par le soutien à la parentalité et une école plus ouverte aux parents. Elles veilleront à rompre avec toute approche stigmatisant les parents et les enfants en difficulté pour valoriser au contraire les compétences et rechercher la coopération à tous les niveaux.

A l'issue des travaux que vous conduirez, vous produirez, en vous appuyant sur les travaux du groupe et les contributions des administrations, un document constitué des principaux constats, des propositions chiffrées avec l'identification d'éventuelles sources de financement, des pistes d'action de moyen terme et de la présentation d'expérimentations innovantes. Ce document servira de base aux débats de la conférence et alimentera le contenu du plan pluriannuel qui sera annoncé avant la fin de l'année 2012.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement pour formuler des propositions ambitieuses et réalistes, qui contribueront à changer la donne pour les personnes en situation de pauvreté.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre sincère considération.



George PAU-LANGEVIN



Dominique BERTINOTTI